

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU de la Séance du 7 a v r i l 2016

L'an deux mille seize, le sept avril à 19 h 45 mn, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Madame Sylvine THOMASSIN**, Maire, sur convocation individuelle, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le **30 mars 2016**.

Présents : Mme THOMASSIN Sylvine, Mme BADOUX Sylvie, M. GAUTHIER Philippe, Mme FARES-MAZOUZI Noria, M. TABOURI Abdelmagid, Mme MAAZAOUI-ACHI Dalila, M. AMMOURI Jamal, Mme BERNIERES Claudine, Mme HUGUES Agnès, M. LERMUSIAUX Thomas, M. NABAL Charles, Mme METAYER Sabrina, M. EL KASMI Boujemaa, Mme SECK Aïssata, M. VERGER Alain, M. JAKUBOWICZ Jacques, M. SOLLIER Patrick, M. HOUSSIN Joël, Mme AMBOLET Hassina, M. BROUILLARD Bertrand, Mme NAHAR HAMIDI Rabia, Mme RAJENDRAM Lilawtee, Mme CAUCHEMEZ Claire, Mme MISSIAMENOU Marie-Joséphine, Mme ABBAS Souhila, Mme DIABY Hadjanité, M. LARBI Nabil, Mme DEDONCKER Wadislawa, Mme LACOMBE-MAURIES Véronique, Mme PETITJEAN Guylène, M. RESSAIRE Philippe, Mme CHETTOUH Assina, M. HERVE Stéphen, M. ALOUT Rafik, Mme PIERRONNET Dominique, M. KADRI Hakim.

Absents excusés, ont donné procuration :

M. VIOIX Michel à Mme MAAZAOUI-ACHI Dalila
M. MATILI Mounir (arrivé à 20h37mn) à M. BROUILLARD Bertrand
M. BARADJI Madigata à Mme BADOUX Sylvie
Mme TEKKOUK Fadila à Mme FARES-MAZOUZI Noria
M. ZAHY Ali (arrivé à 21h38mn) à Mme THOMASSIN Sylvine
M. EL BAZE Sébastien à M. TABOURI Abdelmagid
M. ONG Thomas à Mme RAJENDRAM Lilawtee
M. ALLOUACHE Karim à Mme CHETTOUH Assina

Absent : M. MOUNDANGA Blaise

Conformément à l'article L.2121-15 du texte précité, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme DIABY Hadjanité, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Puis, Madame la Maire présente les rapports inscrits à l'Ordre du Jour.

16 – 1 Sortie de l'actif de matériels appartenant à la Ville

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE, DECIDE** de procéder à la sortie de l'inventaire du matériel suivant :

Type de matériel	Marque	Modèle	N° Inventaire
CAISSE ENREGISTREUSE AVEC KIT CLES			MAN20010000079
Terminal de Paiement Electronique			AUT06_0092
Massicot (achat antérieur à l'année 1997)			Pas dans l'inventaire
Planche de bois - Support Bureau			MAN19960000005
Lave Linge	LG	WD - 14313 FDK	MAN20040000228
Lave Linge	LG		MAN20070000088
Lave Linge	BOSCH	WAE28161FF	MAN20040000213
Lave Linge	BOSCH	WAE20360FF	MAN20040000196
Lave Linge	LG	WD - 14313 FDK	MAN20030000214
Sèche Linge	LG	RC 8001 A	MAN20030000205
Sèche Linge	BOSCH	WTE84101FR	MAN20130000246
Sèche Linge	BOSCH		MAN20010000193
Sèche Linge	BOSCH	WTE84101FR	MAN20000000231
Sèche Linge	LG	RC 8001 A	MAN20000000226
Sèche Linge	WHIRLPOOL	AWZ 3428	MAN20100000154
Sèche Linge	LG	RC 8001 A	MAN20000000209
Sèche Linge	BOSCH	WTE84302FF	MAN20000000275
Copieur Konica	KONICA MINOLTA	COPIEUR BIZHUB 222 N° équipement : 1810803011 N° série : A11W021002746	MAN20090000032

AUTORISE la Maire à passer les écritures comptables afférentes et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

16 – 2 Vote des taux de la fiscalité locale 2016

Le Conseil Municipal, **A LA MAJORITE, FIXE**, ainsi qu'il suit, les taux d'imposition des trois contributions directes locales à appliquer pour l'année 2016 :

	Taux 2015 Ville	Taux 2015 Est Ensemble	Taux 2016 Ville
Taxe d'habitation	20.19%	8.95%	29.14%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	22.98%	0.00%	23.24%
Taxe foncière sur les propriétés non-bâties	111.08%	2.23%	113.31%

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour : 34

Contre : 10 (5 Les Républicains / 3 UDI / 2 Bondy Autrement)

16 – 3 Soutien à l'investissement public local pour l'année 2016 - adoption de l'opération de rénovation et d'extension du groupe scolaire Léo Lagrange, approbation du plan de financement prévisionnel et autorisation à la Maire de signer tout document se rapportant à ce dossier

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE, ADOPTE** le projet de rénovation et d'extension du groupe scolaire Léo Lagrange pour le présenter au préfet en vue de l'obtention d'un financement dans le cadre de la dotation budgétaire de soutien à l'investissement local et **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de ce projet qui se dresse comme suit :

Dépenses prévisionnelles (en HT)	Recettes prévisionnelles	
5 250 000 €	Fonds de soutien à l'investissement local	2 625 000 €
	Fonds propres	2 625 000 €
	Total	5 250 000 €

AUTORISE la Maire à solliciter des subventions auprès de tout organisme pour financer ce projet ; **AUTORISE** la Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

16 – 4 Accroissement temporaire d'activité - Recrutement de deux agents contractuels

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE, APPROUVE** :

- Dans le cadre de l'animation de la démarche de révision du PLU

le recrutement d'un agent contractuel chargé de l'animation de la démarche de révision du PLU jusqu'en juin 2016,

Cet agent sera rémunéré sur la base d'un temps partiel de 60% de temps de travail, et sur la base de la rémunération d'un attaché territorial au 6^{ème} échelon bénéficiant du régime indemnitaire de spécialiste/technicien,

- Dans le cadre des études indispensables à mener

Le recrutement d'un agent contractuel à temps plein, sur le grade d'attaché territorial, chargé des études sur des thématiques liées à l'aménagement de la Ville, pour une durée de six mois.

Il percevra le régime indemnitaire de spécialiste/technicien, tel que posé par la délibération n° 1335 susvisée.

Il sera soumis au régime horaire adopté pour les cadres de la collectivité (37h hebdomadaires).

AUTORISE la Maire à signer tout document relatif à ce dossier ; **PRECISE** que les sommes correspondantes seront inscrites au budget de la Commune et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

16 – 5 Adhésion de la Ville de Bondy au groupement d'intérêt public MAXIMILIEN - Portail des marchés publics franciliens

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE, APPROUVE** l'adhésion de la Ville de Bondy au groupement d'intérêt public MAXIMILIEN ; **AUTORISE** la Maire à signer la convention entre la Ville de Bondy et le groupement d'intérêt public MAXIMILIEN et tous actes relatifs à cette adhésion pour un montant annuel de 2 000 €, **DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal des exercices concernés, Chapitre 011, article 6156, fonction 020 et Chapitre 20, article 205, fonction 020 et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

16 – 6 **Marché n°150106 - Maintenance du parc de photocopieurs et d'imprimantes de la Ville de Bondy - Autorisation donnée à la Maire de signer le marché**

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE, APPROUVE** l'acte d'engagement tel qu'il sera signé, **AUTORISE** la Maire à signer le marché comme suit :

Titulaire (Nom et adresse)	Montant T.T.C
KONICA MINOLTA 365-367 route de Saint Germain - 78424 Carrières sur Seine	180 000 €

Soit en toutes lettres cent quatre-vingt mille euros toutes taxes comprises.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal des exercices concernés, Chapitre 011, article 6156, fonction 020 et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

16 – 7 **Projet de schéma de coopération, de mutualisation et de territorialisation d'Est Ensemble - Avis du Conseil municipal**

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE, EMET UN AVIS FAVORABLE** au projet de schéma de coopération, de mutualisation et de territorialisation ; **PRECISE** que la commune participera aux côtés de l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble (ex-Communauté d'agglomération) à la mise en œuvre des objectifs du schéma ; **CHARGE** Madame la Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

16 – 8 **Désignation des représentants de la Ville de Bondy à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT)**

Le Conseil Municipal, **A LA MAJORITE, DESIGNE** pour représenter la Ville de Bondy à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales, Madame Sylvine THOMASSIN titulaire, et Monsieur Philippe GAUTHIER suppléant ; **AUTORISE** Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ; **DIT** que la présente délibération annule et remplace la délibération du Conseil municipal n°2015-442 du 17 décembre 2015 portant désignation des représentants de la Ville de Bondy à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour : 42

Non participés : 2 (Bondy Autrement)

16 – 9 Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF) - Modification des statuts

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE, APPROUVE** le remplacement du troisième alinéa de la section 7.01 des statuts du Sigeif et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

16 – 10 Renouvellement des représentants de la Ville au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le Conseil Municipal, **APPROUVE, A L'UNANIMITE, le vote à main levée ; PROCEDE** au renouvellement des représentants de la Ville au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

DECLARE ELUS A LA MAJORITE :

- Madame Dalila MAAZAOUI-ACHI
- Madame Lilawtee RAJENDRAM
- Monsieur Alain VERGER
- Madame Sylvie BADOUX
- Monsieur Bertrand BROUILLARD
- Madame Guylène PETITJEAN

CHARGE Madame la Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour : 42

Non participés : 2 (Bondy Autrement)

16 – 11 Adhésion aux groupements de commandes passés par l'Etablissement public territorial Est Ensemble et ses communes membres

Le Conseil Municipal, **A LA MAJORITE, DECIDE** d'adhérer aux groupements de commandes mentionnés dans la convention constitutive et son annexe 1, qui précisent les coordonnateurs désignés pour chaque marché ; **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Bondy à la convention constitutive de groupements de commandes ; **APPROUVE** la convention constitutive de groupements de commandes ; **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente, y compris les avenants éventuels et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour : 39

Abstentions : 5 (PC)

16 – 12 Modification de la délibération n°14 du 12 avril 2014- Modification de l'indemnité de fonction de la Maire

Le Conseil Municipal, **A LA MAJORITE, FIXE** l'enveloppe globale mensuelle des indemnités à allouer à la Maire de la manière suivante :

Montant théorique maximum de l'indemnité mensuelle de la Maire :

145% de l'indice brut 1015, majoré 821, augmenté de 15% de l'indice brut 1015, majoré 821, sur la base de la strate d'origine de 110% de l'indice brut 1015, majoré 821, soit 6.139,37 €.

FIXE la répartition de l'enveloppe globale mensuelle de l'indemnité à allouer à la Maire ; **DIT** que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de la Ville chapitre 65, article 6531 «Indemnités » et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour : 34

Contre : 2 (Bondy Autrement)

Abstentions : 8 (5 Les Républicains / 3 UDI)

16 – 13 Désignation d'un nouveau Correspondant Défense au sein du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, **A LA MAJORITE, DESIGNE** Madame Aïssata SECK, Conseillère municipale en qualité de Correspondant Défense au sein du Conseil Municipal en lieu et place de Madame Madeleine ABENZOAR ; **PRECISE** que la présente délibération annule et remplace la délibération n°34 du 12 avril 2014 portant désignation d'un Correspondant Défense au sein du Conseil Municipal ; **AUTORISE** Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour : 34

Non participés : 10 (5 Les Républicains / 3 UDI / 2 Bondy Autrement)

16 – 14 Conseils d'écoles des écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Bondy : modification de la délibération n°387 du 1^{er} octobre 2015

Le Conseil Municipal, **APPROUVE, A L'UNANIMITE, le vote à main levée et DESIGNE A LA MAJORITE**, les représentants du Conseil Municipal afin de siéger aux Conseils d'écoles des écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Bondy, comme suit :

Type	Ecole	Anciens représentants	Nouveaux représentants
Elémentaire	Guillaume Apollinaire	Magid TABOURI	Magid TABOURI
Elémentaire	Jacques Bethinger	Sabrina METAYER	Sabrina METAYER
Elémentaire	André Boulloche	Madeleine ABENZOAR	Nabil LARBI
Elémentaire	Albert Camus	Dalila MAAZAOUI	Dalila MAAZAOUI
Elémentaire	Pierre Curie	Philippe GAUTHIER	Philippe GAUTHIER
Elémentaire	Jules Ferry	Jacques JAKUBOWICZ	Jacques JAKUBOWICZ
Elémentaire	Léo Lagrange	Thomas LERMUSIAUX	Thomas LERMUSIAUX
Elémentaire	Mainguy-Guéhenno	Boujemâa EL KASMI	Boujemâa EL KASMI
Elémentaire	Noue Caillet	Joël HOUSSIN	Joël HOUSSIN
Elémentaire	Pasteur	Agnès HUGUES	Agnès HUGUES
Elémentaire	Jean Rostand	Patrick SOLLIER	Patrick SOLLIER
Elémentaire	Roger Salengro	Michel VIOIX	Michel VIOIX
Elémentaire	Aimé Césaire	Dalila MAAZAOUI	Dalila MAAZAOUI
Elémentaire	Olympe de Gouges	Souhila ABBAS	Souhila ABBAS
Maternelle	Camille Claudel	Claire CAUCHEMEZ	Claire CAUCHEMEZ
Maternelle	Pierre Curie	Bertrand BROUILLARD	Bertrand BROUILLARD
Maternelle	Jules Ferry	Hassina AMBOLET	Hassina AMBOLET
Maternelle	Léo Lagrange	Michel VIOIX	Michel VIOIX
Maternelle	Mainguy	Aïssata SECK	Aïssata SECK
Maternelle	Noue Caillet	Fadila TEKKOUK	Fadila TEKKOUK
Maternelle	Pasteur	Rabia NAHAR	Rabia NAHAR
Maternelle	Roger Salengro	Jamal AMMOURI	Jamal AMMOURI
Maternelle	Alain Savary	Sylvie BADOUX	Sylvie BADOUX
Maternelle	Henri Sellier	Claudine BERNIERES	Claudine BERNIERES
Maternelle	Terre-Saint-Blaise	Thomas ONG	Thomas ONG
Maternelle	Jean Zay	Fadila TEKKOUK	Fadila TEKKOUK

PRECISE que la présente délibération annule et remplace la délibération n°387 du 1^{er} octobre 2015 ;
AUTORISE Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour : 34

Non participés : 10 (5 Les Républicains / 3 UDI / 2 Bondy Autrement)

16 – 15 **Conseil d'administration de Bondy Habitat : modification des représentants de la Ville**

Le Conseil Municipal, **APPROUVE, A L'UNANIMITE, le vote à main levée et DECLARE élu A LA MAJORITE**, au titre du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, Monsieur Jean-Yves VANNIER, en lieu et place de Monsieur Bruno LOTTI, au Conseil d'administration de BONDY HABITAT ; **PRECISE** que la présente délibération modifie partiellement la délibération n°96 du Conseil Municipal en date du 15 mai 2014 et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour : 34

Non participés : 10 (5 Les Républicains / 3 UDI / 2 Bondy Autrement)

16 – 16 **Attributions de subventions aux organisations syndicales et approbation des conventions entre la Ville de Bondy et les unions locales CGT, Sud Solidaire et CFDT**

Le Conseil Municipal, **A LA MAJORITE, APPROUVE** les conventions financières, passées entre la Ville de Bondy et les unions locales syndicales ; **AUTORISE** la Maire à signer les conventions financières avec les Unions Locales syndicales ; **DECIDE** d'allouer des subventions d'un montant total de trente quatre mille neuf cent euros (34.900 euros) réparties comme suit :

- seize mille euros (16 000 euros) à l'attention de l'Union Locale CGT
- dix mille neuf cent euros (10 900 euros) à l'attention de l'Union Locale CFDT
- huit mille euros (8 000 euros) à l'attention de l'Union Locale Solidaires sud.

DIT que les dépenses correspondant à ces subventions sont imputées sur le budget principal de la Ville au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » article 6574 «Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour : 36

Contre : 1 (Mme LACOMBE-MAURIES – Les Républicains)

Abstentions : 7 (4 Les Républicains / 3 UDI)

16 – 17 **Attribution de subventions aux associations 'culture et patrimoine'**

Le Conseil Municipal, **DECIDE** d'allouer des subventions d'un montant total de seize mille deux cent cinquante euros (16 250 euros) comme suit :

A L'UNANIMITE, pour les associations suivantes :

- STEVI SAVA
- LA COMPAGNIE
- ATLACE
- UFAC – Union Française des Anciens Combattants
- LE GAAG – Le Groupement des Associations Antillo-Guyanais

PAR UNE MAJORITE DE 42 VOIX POUR ET 2 NON PARTICIPATIONS, pour les associations suivantes :

- BONDY SON CHENE ET SES RACINES (*Mme MAAZAOUI-ACHI*)
- ABDM – Association Bondy Devoir de Mémoire (*Mme SECK*)

PRECISE que les dépenses correspondant à ces subventions sont imputées sur le budget principal de la ville au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

16 – 18 **Attribution de subventions aux associations 'solidarité - santé' et approbation de la convention entre la Ville de Bondy et le Club du 3^{ème} âge heureux**

Le Conseil Municipal, **DECIDE** d'allouer des subventions d'un montant total de soixante-dix-sept mille deux cent cinquante euros (77 250 euros) comme suit :

A L'UNANIMITE, pour les associations suivantes :

- | | |
|-------------------------------------|-------------------------|
| • PREVENTION ROUTIERE | • IRIS MESSIDOR |
| • ATCMB | • SOCRATE |
| • RESEAU CULTURE DU CŒUR | • BLANQUI SOCIAL CLUB |
| • SOLEIL SOLIDARITE VACANCES | • AIR DU BOIS |
| • SECTION DE LA FEDERATION DES TCMB | • AMICALE DU 14 JUILLET |
| • LA CROIX ROUGE FRANÇAISE | • PRESENCE |
| • RTMF | • LA MARMITE |
| • LIGUE DES DROITS DE L'HOMME | • SECOURS CATHOLIQUE |
| • LES CHATS LIBRES DE BONDY | • ACEFEPI |
| • OCEANE SOINS PALLIATIF | • LES FRIPOUILLES |
| • AIDES | • |

PAR UNE MAJORITE DE 42 VOIX POUR ET 2 CONTRE (*Bondy Autrement*) pour l'association LE ROCHER OASIS DES CITES.

PAR UNE MAJORITE DE 43 VOIX POUR ET 1 NON PARTICIPATION pour les associations suivantes :

- LE SEL CENTRE 93 (*Mme CAUCHEMEZ*)
- CLUB DU 3^{EME} AGE HEUREUX (*Mme la Maire*)
- ASSOCIATION BONDY SANTE (*Mme MAAZAOUI-ACHI*)
- HORIZON ARTIFICIEL IDF (*M. VERGER*)

PAR UNE MAJORITE DE 38 VOIX POUR ET 6 NON PARTICIPATIONS (Mmes BADOUX – METAYER - AMBOLET – Mess. JAKUBOWICZ – BARADJI – SOLLIER) pour l'association FRANCE PALESTINE.

PAR UNE MAJORITE DE 42 VOIX POUR ET 2 NON PARTICIPATIONS (Mme TEKKOUK et M. HOUSSIN) pour l'association LE LIEN SOCIAL.

APPROUVE la convention passée entre la Ville de Bondy et l'association « Club du 3^{ème} Age Heureux ; **AUTORISE** la maire à la signer ; **PRECISE** que les dépenses correspondant à ces subventions sont imputées sur le budget principal de de la ville au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

16 – 19 Appel à projet TAP (Temps d'Activités Périscolaires) 2016-2017

Le Conseil Municipal, **A LA MAJORITE, AUTORISE** la Maire à signer la convention avec chaque association retenue, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant ; **PRECISE** que l'enveloppe budgétaire de subvention pour l'année 2016 est de 459.648 euros ; **DIT** qu'un bilan sera effectué en fin d'année scolaire et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour : 36

Abstentions : 8 (5 Les Républicains / 3 UDI)

Arrivée de Monsieur MATILI Mounir à 20h37mn

16 – 20 Convention de partenariat pour le forum Rue des Ecoles Bondy-Est Ensemble du samedi 9 avril 2016 entre la Ville de Bondy, Est Ensemble, le Cnesco et la Ligue de l'enseignement.

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE, APPROUVE** les termes de la convention de partenariat entre l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble, le Cnesco et la Ligue de l'enseignement et la ville de Bondy pour l'organisation du Forum Rues des écoles - Bondy Est Ensemble le samedi 9 avril 2016 à l'Auditorium de Bondy ; **AUTORISE** la Maire à signer ladite convention et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

16 – 21 **Signature de la convention tripartite entre la Ville - ICF La Sablière et Unis-Cités concernant la mise en place des missions de service civique Médiaterre et Intergénéreux sur le quartier de La Sablière-Sud de Bondy de novembre 2015 à juillet 2016**

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE, APPROUVE** les termes de ladite convention fixant les modalités de mise en place des missions « Mediaterrre » et « Intergénéreux » par une équipe de 6 volontaires du service civique sur le site de La Sablière, route de Villemomble du 01/11/2015 au 31/07/2016 ; **AUTORISE** la Maire à signer ladite convention, et les pièces s'y rapportant et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

16 – 22 **Signature de la Convention de partenariat entre la Ville de Bondy et l'Association Unis Cité concernant la mise en place des missions de service civique de janvier à juin 2016 avec le centre socioculturel Brassens**

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE, APPROUVE** les termes de ladite convention fixant les modalités de mise à disposition d'une équipe de 4 volontaires du service civique au centre socioculturel Georges Brassens, 19, avenue Henri Barbusse à Bondy, du 01/01/2016 au 30/06/2016 ; **AUTORISE** la Maire à signer ladite convention et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

16 – 23 **Attribution de l'appel à projets Insertion par le Sport**

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE, APPROUVE** l'attribution de l'appel à projets - Insertion par le Sport à l'association « Sport dans la Ville » pour une durée de 5 ans (2016-2020 ; **PRECISE** que 220 000 euros sont inscrits au budget primitif de la Ville en investissement (chapitre 21 – ligne 25161) pour la création de l'espace sportif ainsi qu'en fonctionnement qu'un financement de 25 000 euros pour l'année 2016 (chapitre 65 – ligne 25169) pour la mise en place du programme en faveur de l'insertion socio-professionnelle des jeunes habitants des quartiers du nord de la ville ; **DIT** que le financement attribué à l'association Sports dans la Ville pour la mise en œuvre du programme en faveur de l'insertion socio-professionnelle des jeunes habitants des quartiers du nord de la ville sera d'un montant maximum de 45 000 euros annuels pour les années 2017 à 2020 ; **PRECISE** que le comité de suivi qui sera créé, assurera le pilotage de la mise en œuvre du projet et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

16 – 24 Autorisation donnée à la Maire de solliciter les financements auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis concernant les Centres socioculturels, la Jeunesse, la Maison des Parents et de la Famille, pour l'année 2016

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE, AUTORISE** la Maire à solliciter les financements auprès de la CAF 93, pour l'année 2016, et à signer les conventions portant sur les objets mentionnés ci-dessous, dès leur réception, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant :

- Convention d'objectif et de financement – Contrat local d'Accompagnement Scolaire (CLAS) ;
- Convention d'objectif et de financement – sorties familiales/projets jeunes ;
- Convention d'objectif et de financement REAAP (Réseaux d'écoute, d'Appui et d'Accompagnement des parents) ;
- Convention d'objectif et de financement projets été Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) jeunesse ;
- Convention d'attribution de chéquier-lecture aux enfants participant aux activités d'accompagnement scolaire dans les structures agréées CLAS, dans le cadre de l'opération Lire-écrire-grandir en Seine-Saint-Denis.

PRECISE que le Conseil municipal sera informé de ces échanges entre la CAF 93 et la Ville de Bondy ; **PRECISE** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de la Ville de Bondy et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

16 – 25 Demande de subvention pour l'équipement des écoles et centres socioculturels de la Ville de Bondy en technologies de l'information et de la communication, pour l'année 2016

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE, AUTORISE** la Maire à solliciter dans le cadre de la réserve parlementaire de Monsieur le Député Daniel Goldberg une subvention en investissement d'un montant de 17.000 euros pour l'équipement des écoles et centres socioculturels de la ville en technologies de l'information et de la communication ; **AUTORISE** la Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

16 – 26 Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commande entre la Ville de Bondy et la Ville de Noisy-Le-Sec pour l'organisation d'activité de loisirs tout public dans le cadre de l'initiative - Été du Canal 2016

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE, APPROUVE** les termes de la convention ; **AUTORISE** la Maire de Bondy à la signer ainsi que toutes pièces s'y rapportant ; **DIT** que la dépense est inscrite au budget principal de la ville au chapitre 011 « Charges à caractère général » et nature suivantes 6068 « Autres matières et fournitures », 6135 « Locations mobilières », 6188 « Autres frais divers », 6282 « Frais de gardiennage » et 60612 « Energie et électricité » et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

16 – 27 Attribution de subventions 2016 aux associations sportives

Le Conseil Municipal, **DECIDE** l'attribution des subventions aux associations sportives locales d'un montant total de cinquante-cinq mille trois cent euros (55 300 euros) comme suit :

A L'UNANIMITE, pour les associations suivantes :

- Baby Judo
- 1^{ère} Compagnie d'Arc
- Badminton Club 93
- Vélo Club de Bondy
- Etoile des Merisiers
- Foot Passion
- Bondynamiques
- Free Boxing Concept

PAR UNE MAJORITE DE 42 VOIX POUR, 2 NON PARTICIPATIONS, pour les associations suivantes :

- Cercle de Karaté Français (*Mme METAYER*)
- Jeunesse Sportive de Bondy (*Mme MAZOUZI*)

APPROUVE les termes de la convention entre la Ville de Bondy et l'Association « Le Cercle de Karaté de France » pour l'année 2016 ; **AUTORISE** la Maire à la signer, ainsi que toutes pièces s'y rapportant ; **DIT** que la dépense sera prélevée au budget principal chapitre 65 article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

16 – 28 Avenant n°1 à la convention relative à l'accompagnement des collégiens temporairement exclus entre la Ville de Bondy, le Département de la Seine-Saint-Denis et la Direction des services départementaux de l'Education Nationale de la Seine-Saint-Denis

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE, APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention entre le Département de la Seine-Saint-Denis, la DSDEN et la Ville de Bondy relative à l'Accueil des Collégiens Temporairement Exclus (ACTE), pour l'année scolaire 2015-2016 ; **AUTORISE** la Maire à signer cet avenant et tous les documents s'y rapportant, notamment ceux relatifs à l'entrée du collège Jean Renoir dans ce dispositif et à solliciter un complément de subvention auprès du Département à ce titre ; **AUTORISE** la Maire à percevoir l'ensemble des financements afférents à cet avenant et documents s'y rapportant ; **AUTORISE** la Maire à affecter au budget du CCAS en recettes la subvention du Département de 22 700 euros pour l'année scolaire 2015-2016 et tout complément de subvention qui serait octroyé par le Département au titre du dispositif ACTE ; **AUTORISE** la Maire à répondre à l'appel à projet départemental ACTE pour l'année scolaire 2016-2017 et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

16 – 29 Réhabilitation du parc relais de la gare de Bondy : avenant n°3 au marché n° 149504

Le Conseil Municipal, **A LA MAJORITE, APPROUVE** l'avenant n° 3 au marché n° 149504 relatif à la réhabilitation du parc relais de la gare de Bondy et l'évolution de son montant comme suit :

montant initial en € HT	Montant avenant n°1 en € HT	Montant avenant n°2 en € HT	Montant avenant n°3 en € HT	Variation en %	Nouveau montant du marché après avenant n°3	
					€ HT	€ TTC
3 348 263.11	63 775.29	293 702.24	64.283,37	12.60	3 770 024 ,01	4 524 028.81

Soit quatre millions cinq cent vingt-quatre mille vingt-huit euros et quatre-vingt un centimes toutes taxes comprises.

AUTORISE la Maire à signer l'avenant n°3 au marché n° 149504 relatif à la réhabilitation du parc relais de la gare de Bondy comme indiqué ci-dessus, avec l'entreprise CAMPENON BERNARD INDUSTRIE, située 85 avenue Victor Hugo – 30041, 92563 Rueil-Malmaison ; **PRECISE** que la dépense est inscrite au budget communal et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour : 24

Contre : 20 (5 EELV / 5 PC / 5 Les Républicains / 3 UDI / 2 Bondy Autrement)

16 – 30 Travaux d’entretien, de grosses réparations et d’aménagement sur le patrimoine communal : autorisation donnée à la Maire de signer le marché n°161401

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, APPROUVE les actes d’engagement avec les sociétés retenues comme suit :

LOT	Intitulé	Titulaire	Adresse	Montant en € HT
1	Menuiserie - acier-aluminium-PVC-Bois	SERRURERIE FERMETURE RIGHI	40 rue Andrei Sakharov 93140 Bondy	Sans montant minimum et sans maximum
2	Clôture – fermetures extérieures	FERMETURE MORATIN	22 avenue Gaston Roussel 93230 ROMAINVILLE	

AUTORISE la Maire à signer les marchés correspondants ; **AUTORISE** la Maire à prendre toute décision concernant leur exécution ainsi que toute décision concernant leurs avenants n’entraînant pas une variation de leurs montants de plus de 5 % ; **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l’Etat.

Arrivée de Monsieur ZAHI Ali à 21h38mn

16 – 31 Déplacement de la DSI : autorisation donnée à la Maire de déposer une autorisation d’urbanisme

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, **AUTORISE** la Maire à déposer pour le compte de la commune de Bondy l’autorisation d’urbanisme nécessaire pour le réaménagement de bureaux de l’Hôtel de Ville ; **AUTORISE** la Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l’Etat.

16 – 32 Création d’une salle de classe à l’école maternelle Mainguy : autorisation donnée à la Maire de déposer une autorisation d’urbanisme

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, **AUTORISE** la Maire à déposer pour le compte de la commune de Bondy l’autorisation d’urbanisme pour la création d’une salle de classe à l’école maternelle Mainguy ; **AUTORISE** la Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l’Etat.

16 – 33 **Marché de propreté n° 11ENVI01 : avenant n° 2 de transfert à la société SAMSIC PROPLETE URBAINE**

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE, PREND ACTE** de la mise en location gérance par la société TEP - Techniques d'Environnement et Propreté de son fonds de commerce concernant l'activité de nettoyage/voirie, exploitée impasse des Marais, ZA Grand Marais 94000 Créteil, à la société SAMSIC PROPLETE URBAINE, située 6 rue Châtillon, La Rigourdière 35510 Cesson-Sévigné, pour une durée de 25 mois, renouvelable ; **AUTORISE** la Maire à signer l'avenant n°2 de transfert du marché à bons de commande de propreté urbaine de la commune de Bondy n° 11ENVI01, initialement transféré à la société SAMSIC I SAS par avenant n°1, à la société SAMSIC PROPLETE URBAINE ; **PRECISE** que la nouvelle entité s'appellera : SAMSIC PROPLETE URBAINE, 6 rue Châtillon, La Rigourdière - 35510 CESSON SEVIGNE et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

16 – 34 **Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble et la Ville de Bondy relative au Plan Local d'Urbanisme**

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE, AUTORISE** la Maire à signer avec l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la passation et l'exécution des marchés publics dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme de la commune de Bondy ; **AUTORISE** la Maire à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaires à l'élaboration de la révision du Plan Local d'Urbanisme ; **PRECISE** que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la modification du Plan Local d'Urbanisme seront inscrits au budget ; **PRECISE** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois étant précisé que la date à prendre en compte est celle du premier jour où il est effectué. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et sa publication au recueil des actes administratifs sera effectuée ; **PRECISE** que la présente délibération sera exécutoire à compter :

- de sa réception en préfecture,
- de l'accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus.

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

16 – 35 **Aménagement des emprunts du SMPDC garantis par la Ville - Autorisation à la Maire de signer l'avenant de réaménagement n° 47116**

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE, DECIDE** d'accorder au SMPDC la garantie d'emprunt à hauteur 100% pour l'avenant de réaménagement de la dette qui modifie les caractéristiques financières des emprunts.

AUTORISE la Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier et **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

16 – 36 **Poursuite de la procédure de révision du PLU de la ville de Bondy par l'établissement Public Territorial Est Ensemble**

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE, DECIDE** de confier à l'Etablissement Public Territorial créé au 1^{er} janvier 2016 la poursuite de la procédure de modification n°2 du plan local d'urbanisme engagée par délibération du Conseil Municipal n°181 du 02 octobre 2014 annulée et remplacée par la délibération n° 373 du Conseil Municipal du 25 juin 2015 ; **PRECISE** que la présente délibération sera notifiée au Président du Conseil de Territoire ; **PRECISE** que la présente délibération sera exécutoire à compter :

- de sa réception en préfecture,
- de l'accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

16 – 37 **Voeu présenté par les groupes de la majorité municipale pour défendre l'habitat à loyer modéré et mettre un terme aux égoïsmes locaux**

Le Conseil Municipal, **A LA MAJORITE, ADOPTE** le vœu suivant :

« La nouvelle majorité régionale, conduite par Valérie PECRESSE (LR) a adopté «un dispositif anti-ghettos» avec une délibération visant à ne plus financer la construction de logements sociaux dans les communes qui en comptent plus de 30%. L'Ile-de-France est pourtant confrontée à une grave crise du logement, comparable à celle dénoncée par l'Abbé PIERRE en 1954. A ce jour, plus de 500.000 personnes sont en attente de l'attribution d'un logement social dans notre région.

Les Elus Bondynois de la majorité municipale s'opposent à cette décision idéologique qui va aggraver la crise du logement en Ile-de-France pour au moins 7 raisons :

- 1. Faire croire que le logement social est responsable de la création de « ghettos », c'est stigmatiser 70% de la population d'Ile-de-France éligible au logement social de par leur revenu. C'est stigmatiser les habitants du logement social. C'est refuser de voir les problèmes sociaux qui existent aussi dans les copropriétés dégradées, ou dans le logement privé exploité par des marchands de sommeil. Les logements insalubres se trouvent dans le privé, pas dans le logement public !*
- 2. Cette mesure punit les villes qui tentent de répondre à la demande. **Elle n'oblige pas les villes qui ne respectent pas la loi SRU à construire du logement social.** Elle va donc faire baisser le nombre de logements sociaux dans toute la région.*

3. La construction de logement en Ile-de-France va être ralentie ou bloquée. La situation des entreprises du bâtiment et donc de l'emploi va s'aggraver dans notre Région.

4. Mettre la barre à 30% de logements sociaux quand 70% des habitants d'Ile-de-France sont éligibles au logement social, c'est gérer la pénurie. Cela fera monter les prix des loyers dans le privé, dont la droite refuse l'encadrement et dont nous demandons l'extension. C'est obliger les salariés modestes à s'endetter pour accéder à un toit, parfois sans autre choix qu'une copropriété dégradée, c'est aussi empêcher des jeunes de trouver un logement social dans leur ville.

5. Cette décision est une manœuvre politique qui vise à stigmatiser le logement social, au nom de la mixité, et conforter ainsi les villes qui ne veulent pas en construire. Elle est d'autant plus claire que, en même temps que la majorité LR/UDI adoptait cette mesure au nom de la mixité, elle soutenait l'entre-soi sociologique du XVI^e arrondissement de Paris refusant la création d'un centre d'accueil de SDF !

6. Cette décision ne respecte pas la démocratie en empêchant la mise en œuvre des programmes de constructions équilibrées de logements validés par les citoyens lors des dernières élections municipales.

7. Cette décision conduit à chasser les salariés de la métropole à cause du manque de logements sociaux et de la cherté des loyers dans le privé. Elle favorise la spéculation immobilière.

A Bondy, nous avons plus de 40% de logements sociaux, et nous entendons favoriser le parcours résidentiel pour les Bondynois à travers :

- L'accession sociale à la propriété
- La location privée
- L'accession libre
- L'habitat participatif

A Bondy, nous voulons également porter une politique ambitieuse de mutations internes au sein du parcours social des différents bailleurs.

La solution au manque de logements ne pourra se régler à la seule échelle d'une ville. Il faut mettre un terme aux égoïsmes locaux, et responsabiliser les Maires qui ne construisent pas de logements sociaux et qui consciemment ne respectent pas la loi de la République ».

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour : 34

Contre : 8 (5 Les Républicains / 3 UDI)

Non participés : 2 (Bondy Autrement)

16 – 38 Voeu proposé par les groupes politiques de la majorité municipale concernant le projet 'Europa' City

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, ADOPTE le vœu suivant :

« Immochan, la filiale immobilière du groupe Auchan, présente Europa City comme «un équipement de nouvelle génération qui conjugue une offre diversifiée, à la fois ludique, culturelle, commerciale et touristique »au Sud de Gonesse. Techniquement, c'est un centre commercial associant des « expériences », notamment autour de « l'art de vivre européen » à un parc d'attraction, un parc aquatique, des grands magasins, une grande halle d'exposition, des salles de spectacle, des hôtels thématiques, des restaurants, une station de ski sur neige sur 800 000 m² de constructions réparties sur 80 hectares.

Le projet prévoit d'attirer 30 millions de visiteurs annuels, créer 12 500 emplois directs, sur les 4 ans de la phase de construction, puis 11 500 emplois en phase d'exploitation. Le tout pour un montant estimé à plus de 3 milliards d'euros.

D'un point de vue environnemental, Europa City aboutira à l'artificialisation de 80 hectares de terres agricoles à forte réserve en eau et assurant des récoltes abondantes (blé, maïs, colza et betteraves), par ailleurs déclarées inconstructibles à cause du plan d'exposition au bruit des deux aéroports.

Ce projet est à contre-courant du re-développement des circuits courts qui nourrissent les populations locales tout en diminuant les émissions de gaz effet de serre de nos territoires.

Enjeu d'autant plus majeur pour une région aussi densément peuplée qu'est l'Île-de-France et qui est appelée à l'être toujours plus.

Quant aux déplacements, si la ligne 15, encore à l'état de projet, abreuvera à terme Europa City, une autre moitié s'y rendra en voiture, se garera sur d'immenses parkings, construits sur des terres arables d'une qualité exceptionnelle.

Europa City deviendra un immense générateur d'émissions de gaz à effet de serre, tant par sa construction que par son exploitation, en incohérence totale avec l'objectif national de réduction prôné par la COP 21, la loi de transition énergétique et les Plans Climat locaux.

D'un point de vue économique, nous interrogeons l'opportunité et la viabilité de ce projet pharaonique. Dans un rayon de 20 km, de nombreux gros centres commerciaux existent déjà, dont certains présentent des locaux vides et un turn over important d'enseignes : Parinor, Rosny 2, Aéroville, Qwartz, Domus... Nous sommes convaincus en outre qu'Europa city ne pourra pas capter la clientèle de touristes en transit sur Roissy car Aéroville, ouvert depuis 2 ans, a déjà échoué, présentant un déficit de 5 millions de visiteurs annuels.

Les touristes en transit ne seront pas assez nombreux pour faire vivre le centre commercial et les promoteurs ne pourront pas compter sur les riverains pour compenser le manque de fréquentation : 24,6 % des habitants de Gonesse vivent sous le seuil de pauvreté, 25,1% à Aulnay, un taux de chômage élevé, les habitants des villes voisines ne dispose pas d'un pouvoir d'achat suffisant.

Il faut bien noter que chaque agrandissement ou nouvelle ouverture d'un grand magasin dans la région porte un nouveau coup à l'activité des petits commerçants et artisans qui rendent de nombreux services aux populations. Notre commune a produit des efforts financiers très importants pour créer un véritable cœur de ville, avec l'installation de nouveaux commerces et bientôt d'un marché. Notre centre-ville est aujourd'hui un lieu d'échanges, de lien social, de vivre ensemble. Il est également prévu de créer des liaisons économiques avec les artères commerçantes situées en continuité du centres jusqu'à des pôles de commerces excentrés, comme la place Neuburger, le pôle gare (en passant par la rue de la République) ou l'avenue Varagnat. Nous n'accepterons pas que ces efforts soient mis à mal.

La promesse, irréaliste, de création de 11 500 emplois ne peut pas non plus justifier ce projet. Les entreprises franciliennes déplorent de grandes difficultés dans le recrutement (cuisiniers, agents de maintenance, maîtrise de magasins, jardiniers, vendeurs en produits alimentaires...), et le vivier de salariés reste faible. Il n'y aura donc aucune création d'emploi au bénéfice des riverains et Europa city n'entraînera qu'un simple déplacement géographique de postes.

Pour nous faire accepter ce nouveau projet, on pratique ainsi un odieux chantage à l'emploi, sans préciser que des centaines d'emplois disparaîtront dans les petits commerces de proximité.

Pour toutes ces raisons, à la fois économiques et écologiques, à une période où les communes tentent désespérément de créer des centres villes ou simplement de les reconquérir, les élus de la majorité municipale s'opposent à la mise en chantier du projet Europa City ».

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Conseil Municipal a été informé des décisions de Madame la Maire comme suit :

- **N° 15-36** : Convention de partenariat entre l'ADAG Loisirs 93 et la Ville de Bondy ayant pour objet de créer les meilleures conditions d'accueil afin de permettre à un maximum d'enfants de la Seine-Saint-Denis de bénéficier de l'équipement départemental mis à leur disposition par le Conseil général
- **N° 15-37** : Contrat de réservation et d'accueil d'un séjour enfance, 6-11 ans, au Centre National EPMM « Sports pour Tous », du lundi 3 août au vendredi 14 août 2015
- **N° 15-86** : Convention d'accueil de classe transplantée « Les Fauvettes » - Ecole élémentaire Béthinger
- **N° 15-87** : Contrat de cession du spectacle intitulé « Nouchka et la grande question » du mardi 23 février 2016 entre La lune dans les pieds et la Ville de Bondy
- **N° 15-88** : Contrat de cession de spectacle intitulé « Lune Air » du 23 janvier 2016 entre Temal Production, Little One et la Ville de Bondy
- **N° 15-89** : Convention de mise à disposition de salle municipale entre la Compagnie Moumouche Brozeurs et la Ville de Bondy
- **N° 15-90** : Convention de mise à disposition de salle entre la Compagnie « Le roi des fous » et la Ville de Bondy
- **N° 15-91** : Avenant au contrat du 21 juillet 2015 pour le spectacle « le titre est dans le coffre » du vendredi 18 septembre 2015 avec Théâtre du Faune
- **N° 15-92** : Convention de partenariat d'octobre 2015 à juin 2016 avec l'Institut du Monde Arabe
- **N° 15-94** : Avenant n°1 à la convention d'occupation précaire pour l'installation d'un kiosque à journaux sis Angle avenue Galliéni et Pollissard à BONDY (93140) passée entre la Commune de Bondy et la Société Médiakiosk
- **N° 15-95** : Contrat de cession du spectacle intitulé « Apotropaica » du groupe Têlamuré du vendredi 15 janvier 2016 entre l'association Caravane Ritale et la Ville de Bondy
- **N° 16-01** : Réaménagement du contrat de prêt n°293283 contracté auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France
- **N° 16-02** : Réaménagement du contrat de prêt n°293290 contracté auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France
- **N° 16-03** : Convention tripartite de mise à disposition d'un local sis à Bondy 10 place Georges Lyssandre à 93140 Bondy passée entre Bondy Habitat, la Commune de BONDY et l'Association Ville et Avenir
- **N° 16-04** : Exercice du droit de préemption - Bien sis à Bondy 1 Cours de la République / 9-11 Place de la Division Leclerc – Lots de copropriété appartenant à la SCI LANDIAS
- **N° 16-05** : Convention d'occupation précaire d'une parcelle sise à Bondy Chemin du Pont à 93140 Bondy passée entre la Commune de BONDY et l'Association Mérialèse
- **N° 16-06** : Convention d'accueil classe de découverte PONEYS DES 4 SAISONS - Ecole Pasteur élémentaire
- **N° 16-07** : Cession du véhicule de marque RENAULT immatriculé 7430-MB-93
- **N° 16-08** : Convention d'accueil classe de découverte PONEYS DES 4 SAISONS – Ecole Jean Rostand élémentaire
- **N° 16-09** : Convention « Les Francas » de mise à disposition de l'accueil de loisirs Pasteur 6 rue des Ecoles à Bondy 93140 pour une session de formation approfondissement BAFA

- **N° 16-10** : Convention de mise à disposition d'un local sis à Bondy 2 rue du Potager à 93140 Bondy passée entre la Commune de BONDY et l'Association «Les Restos du Cœur»
- **N° 16-12** : Désignation de Maître Aude EVIN du Cabinet AARPI Aude EVIN et Florian BORG afin de représenter la Ville devant le Conseil des Prud'hommes de Bobigny
- **N° 16-13** : Désignation de Maître Philippe TAITHE du Cabinet BENESTY TAITHE PANASSAC afin de représenter la Ville devant le Tribunal Administratif de Montreuil

RIEN N'ETANT PLUS A L'ORDRE DU JOUR
LA SEANCE EST LEVEE A 22 h 23 mn